

Compte Entreprise Individuelle

1. Objet

Ces conditions régissent l'ouverture des comptes professionnels destinés aux entrepreneurs individuels, professions libérales et auto-entrepreneurs.

2. Profils éligibles

- Entrepreneurs individuels
- Professions libérales (avocats, médecins, architectes, etc.)
- Commerçants individuels
- Artisans
- Auto-entrepreneurs

3. Documents requis

- Extrait RCCM ;
- Fiche circuit ;
- Numéro d'immatriculation statistique ou NIF ou attestation d'imposition ;
- Agrément ou autorisation d'exercer spécifique à certaines activités ;
- Copie de la pièce d'identité (Carte de séjour + pièce d'identité du pays d'origine pour les étrangers) du gérant ;
- 2 photos d'identité ;
- Quittance, facture ou domiciliation SEEG datant de moins de 3 mois / Attestation de domiciliation ou d'hébergement.

Cas spécifique des entreprises commerciales :

- Extrait RCCM.

4. Avantages

- Séparation des finances personnelles et professionnelles
- Carte bancaire professionnelle
- Chéquier
- Accès banque en ligne
- Suivi en temps réel sur BGFIMobile
- Tarification adaptée aux petites structures

5. Contact

Service professionnels : contact@bgfi.com | 8888